

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur de produit : **Armstrong S-330 Nettoyant concentré à couvrir planchers Once'n Done**

Code Produit : 70047813

Nom commercial/Synonymes : S-330

Usage recommandé : Nettoyant concentré à couvrir-plancher

Restrictions d'utilisation : Aucune information disponible

Nom et adresse du fabricant : Armstrong Flooring, Inc.
2500 Columbia Ave.
Lancaster, PA, USA 17603

Nom et adresse du fournisseur :
S'adresser au fabricant.

N° de téléphone pour information : 1 (800) 233-3823

Adresse du site Web : <http://www.floorexpert.com>

N° de téléphone d'urgence : **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (appel à frais virés)**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Corrosion cutanée / irritation cutanée ; catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2A
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique ; Irritation des voies respiratoires ; catégorie 3

Pictogrammes SGH



Mentions d'avertissement

Avertissement.

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

Procédures de manipulation sécuritaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Éviter respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales.

Dangers ne sont pas classés ailleurs

: Certains composants sont facilement absorbés par la peau.

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: 2 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
2-butoxyéthanol	111-76-2	5 - 10
l'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1 - 5

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact par Inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de persistance des symptômes respiratoires, appeler un médecin.
- Contact cutané** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec l'eau abondante. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : Peut causer une irritation des voies respiratoires, comme une toux ou un essoufflement.
- Peau* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs et démangeaisons.
- Yeux* : Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons ou de la douleur.
- Ingestion* : Des symptômes comme des douleurs gastriques, une nausée, des vomissements et de la diarrhée peuvent se produire.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)**
- : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial**
- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun.
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone; le dioxyde de carbone; ammoniac ; les oxydes d'azote ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.
- Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie**
- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser de grandes quantités de ce produit dans les égouts ou contaminer les systèmes d'eau souterraine.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable.

Taux NFPA

- : 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Sévère

Santé : 2 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Risques spéciaux : Aucun

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

- : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

Équipements de protection

- : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.

En cas d'urgence

- : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).

Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA :

Hydroxyde d'ammonium - 1000 lb / 454 kg (80.000 livres / 3.632 kg de ce produit)

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Attention : le produit déversé rend les planchers glissants ! Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau. Avertir les autorités compétentes requises.

Substances interdites

- : Aucune connue.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas déverser de grandes quantités du produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique. Lorsqu'elles diluées conformément aux instructions de l'étiquette et utilisées comme prévu, les solutions de nettoyage constituées à partir de ce produit peuvent être rejetées de manière sécuritaire dans l'égout.

Références à d'autres sections

- : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

- : Porter un équipement de protection adéquat durant la manutention. (Voir la section 8.) Respecter les normes d'hygiène. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards de ce produit. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

- Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Substances incompatibles

- : Voir la section 10.

Matériaux de conditionnement spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant d'approvisionnement.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
2-butoxyéthanol	111-76-2	20 ppm	N. D.	50 ppm (peau)	N. D.
l'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	25 ppm	35 ppm	50 ppm	N. D.

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Remarque : Les recommandations suivantes sur l'équipement de protection individuelle s'appliquent aux utilisateurs professionnels. Les utilisateurs consommateurs doivent se référer à l'étiquette du produit.

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité.

Protection cutanée : Porter des gants imperméables à cette substance. Des matériaux comme le caoutchouc ou le vinyle sont recommandés pour les gants.

Protection du corps : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs, ou des expositions excédant tout PEL, porter un appareil respiratoire approprié contre les vapeurs organiques.

Équipements de sécurité du site : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une fois le travail terminé, se laver les mains avec soin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide	Apparence	: Jaune-verdâtre
Odeur	: ammoniac	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: 10,0 – 10,5	Masse volumique	: 1,00
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: miscible
Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids)	: 85 - 95 %
Composés organiques volatils (COV)	: 0.4% par les règles du CARB, après la dilution recommandée	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Taille des particules	: N. D.	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Point d'éclair	: >93,3 °C (>200 °F)	Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Creuset fermé Setaflash	Température de décomposition	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Viscosité	: N. D.		

Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques

: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Aucune réactivité.
- Stabilité** : Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation. Peut dégager du gaz ammoniac à températures élevées.
- Réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur et les flammes nues. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. Ne pas utiliser le produit dans des lieux ne possédant pas une aération suffisante. Éviter tout contact avec des substances incompatibles.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Agents oxydants; acides; bases fortes; composés halogénés; métaux alcalins.
- Produits dangereux de décomposition** : Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : OUI *La peau et les yeux* : OUI
Ingestion : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit

- Inhalation* : > 25 mg/l
Oral : > 8000 mg/kg
Dermal : > 3000 mg/kg

Données toxicologiques : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	N° CAS :	LD50, mg/kg		
		LC50 (4 h), mg/L Inhalation, rat	Oral, rat	Dermal, lapin
2-butoxyéthanol	111-76-2	2,17	917	220
l'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1,39 (comme l'ammoniac)	350	4840

- Corrosion ou irritation cutanée** : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Graves lésions/irritation oculaires** : Peut provoquer une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune connue.
- Mutagénicité des cellules germinales** : Aucune connue.
- Statut carcinogène** : Ne contient aucun produit chimique répertorié comme cancérigène par le CIRC, le NTP ou l'OSHA à des concentrations supérieures à 0,1%. L'ACGIH classe 2-butoxyéthanol dans le groupe A3-cancérigène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour les humains.
- Toxicité reproductive** : Aucune connue.
- Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple** : L'exposition aux vapeurs d'ammoniac (de l'hydroxyde d'ammonium) peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée** : Aucune connue.
- Danger par aspiration** : Aucune connue.
- Renseignements complémentaires** : N. D.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : De grandes quantités de ce produit ne devraient pas être autorisées à pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, ni être déposées là où elles pourraient affecter les eaux

souterraines ou de surface. Lorsqu'elles sont diluées conformément aux instructions de l'étiquette et utilisées comme prévu, les solutions de nettoyage fabriquées à partir de ce produit peuvent être éliminées en toute sécurité en versant dans un égout.

Écotoxicité	: Aucune donnée disponible.
Biodégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation	: Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	: Aucune donnée disponible.
Évaluation TBP et tPtB	: Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	: Aucune donnée disponible.

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination	: Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.
Moyens d'élimination	: Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.
Conditionnement	: Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.
RCRA	: Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucun				
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun				

IATA	: Non réglementé.
IMDG	: Non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (HPR ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients énumérés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) :
Hydroxyde d'ammonium - 1000 lb / 454 kg

Armstrong S-330 Nettoyant concentré à couvrir planchers Once 'N Done
01-juliet-2019

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque :
Immédiat (aigu) pour la santé.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit est soumis aux exigences de notification SARA 313 pour l'hydroxyde d'ammonium, numéro CAS 1336-21-6.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : California Proposition 65: aucun

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
2-butoxyéthanol	111-76-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
l'hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS : * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : 1 *Inflammabilité* 1 *Risques matériels* 0 Code d'EPI : G
Gants, lunettes de sécurité

Légende :

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
- CARB : California Air Resource Board
- CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
- CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
- CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)
- DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
- EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
- EPI : équipement de protection individuelle
- FDS : la fiche de données de sécurité
- HMIS: Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)
- Inh : Inhalation
- LES : Liste extérieure des substances
- LIS : Liste intérieure des substances
- N. D. : Non disponible
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
- NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
- PEL : Limite d'exposition permissible
- RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
- RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)
- S.O. : Sans objet
- SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
- SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)

TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Armstrong Flooring, Inc. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :

Armstrong Flooring, Inc.
2500 Columbia Ave.
Lancaster, PA, USA 17603

1 (800) 233-3823

Visitez notre site web : <http://www.floorexpert.com>

Date de révision : : 01-juliet-2019

Fin du document